

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

<u>Délibération n°</u>: **21.01.02**

<u>Date de convocation</u> : 25 janvier 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un Le 2 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel	Х		
DE LESCURE Jean	Х		
HUGON Christine	Х		
ITIER Jean-Paul	Х		
JEANJEAN René	Х		
MAURIN Olivier	Х		
POURQUIER Jean-Paul	Х		
RECOULIN Isabelle		X	M. Alain ASTRUC
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis	Х		
TUFFÉRY Julien	Х		

ELECTRIFICATION

Création d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de génie civil Bourg de La Panouse

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère ;

Monsieur le président rappelle que la Commune de La Panouse et la Communauté de Communes Randon Margeride ont initié des travaux de réfection de leurs réseaux situés au bourg de La Panouse, qui ont conduit le SDEE à décider de procéder à la mise en discrétion des réseaux de distribution publique d'électricité dont il est maître d'ouvrage.

Dans le souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des travaux de génie civil de ces réseaux et pour en permettre la bonne coordination, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes avec ces collectivités.

<u>Délibération n°</u>: 21.01.02

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

APPROUVE le projet ci-annexé de convention constitutive de groupement de commandes relatif au génie civil des réseaux secs et humides ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

> Le Président Alain ASTRUC



